

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes

Vu la demande reçue le 06 septembre 2019, par l'Association « De l'Oxygène pour Elise » représentée par Madame Céline COUSTOU – Présidente, demeurant au 5, route de la Gare – 87140 VAULRY, demande l'autorisation **de poser une benne SUEZ** sur la Place du Commerce – 87140 NANTIAT, pour collecter du papier.

ARRETE

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour entreposer une benne à papier sur la Place du Commerce, à compter du lundi 23 septembre au lundi 21 octobre 2019.

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le pétitionnaire devra **remettre la place publique en bon état**.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 3 : Validité

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé

- au bénéficiaire pour attribution
- au Commandant de la Gendarmerie.

Fait à Nantiat, le 10 septembre 2019

Le Maire,



Daniel PERROT